

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2018

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit,
et le Jeudi 26 Juillet à 9h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François BERNARDINI, Maire d'Istres.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs BERNARDINI, JOULIA, CAMBON, MAYOR, COLSON, GREFF, GAMBI, GARCIA, TRAMONTIN, BREMAUD, BOUCHAUD, FERRARI, GINIES, WORMES, QUET, MORA, ROMAN, CALDIN, PRIAUD, AYOT, CAMOIN, DROUVROY, FRANCOIS, MOUILLARD, VALENTIN, CRIADO, MOUROT JM., PRETOT R., CARPENTIER.

Absents excusés :

M. CASADO, Adjoint au Maire, procuration à M. BERNARDINI
Mme PRETOT E., Adjointe au Maire, procuration à M. GARCIA
M. DEROT, Adjoint au Maire, procuration à Mme CALDIN
M. ARAGNEAU, Adjoint au Maire, procuration à Mme AYOT
M. EINAUDI, Adjoint au Maire, procuration à Mme ROMAN
M. GOUIN, Adjoint au Maire, procuration à Mme TRAMONTIN
Mme CISELLO, Conseillère Municipale, procuration à M. MAYOR
M. GRIMALDI, Conseiller Municipal, procuration à M. BREMAUD
Mme ALVERNHE, Conseillère Municipale, procuration à Mme CAMBON
M. DELYANNIS, Conseiller Municipal, procuration à M. MOUILLARD
Mme MOUROT S., Conseillère Municipale, procuration à M. MOUROT JM.
M. LEBAN, Conseiller Municipal, procuration à M. PRETOT R.

Absents :

MM IORIO, JAREMA.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9 H 00. Madame Céline CAMOIN, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

A - Communications de Monsieur le Maire

Hommages

Une minute de silence est observée à la mémoire de :

- Madame Colette BONASSI, décédée le 30 juin à l'âge de 66 ans des suites d'une terrible maladie. Ancienne Adjointe et Conseillère Municipale de 1989 à 2008, militante active de la Ligue des Droits de l'Homme Istres-Ouest Provence, Monsieur le Maire salue sa force et sa conviction. Le Conseil Municipal présente ses condoléances à son époux Louis, sa famille et ses proches,
- Monsieur Sylvain DUCHENE, fils de Jacques DUCHENE - membre du RPR, candidat aux élections législatives de 1988 dans la circonscription des Bouches-du-Rhône, décédé le 28 juin à l'âge de 39 ans,
- Madame Odette LAUGIER, décédée le 17 juillet à l'âge de 94 ans, épouse de Bernardin LAUGIER qu'elle a accompagné durant sa vie publique, avec beaucoup de discrétion et d'affection pour son époux. Monsieur le Maire rappelle qu'elle est la grand-mère de Magali et Loïc, arrière grand-mère de leurs enfants et surtout la mère de Bernadette LAUGIER, longtemps directrice du réseau de l'école publique de la ville.

B - Approbation du Procès-Verbal du 12 Avril 2018

POUR A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

C - Décisions valant délibérations du 11 Juin au 6 Juillet 2018

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire du 11 Juin au 6 Juillet 2018, conformément à la délégation des attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les conditions prévues à l'article L 2122-23.

FINANCES

1 – Suites données aux observations et recommandations formulées dans le rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

2 – Décision modificative n°1 - budget principal - exercice 2018

- POUR : 36 voix (Liste Nous sommes Istres, Conseillers Indépendance Citoyenne, MOUILLARD Paul)
- ABSTENTIONS : 5 voix (Listes Istres Bleu Marine, Place aux Istréens, Istres Entressen à Gauche)

3 – Décision modificative n°1 - budget annexe de la Régie Municipale des Transports - exercice 2018

- POUR : 37 voix (Listes Nous sommes Istres, Istres Entressen à Gauche, Conseillers Indépendance Citoyenne, MOUILLARD Paul)
- ABSTENTIONS : 4 voix (Listes Istres Bleu Marine, Place aux Istréens)

4 – Décision modificative n°1 - budget annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres - exercice 2018

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

5 – Subventions de l'exercice 2018

Association Sportive Collège Louis Pasteur Championnat de France à Pietrosella 500 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Association Sportive Collège Louis Pasteur Championnat de France Le Creusot 200 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Istres Sports Athlétisme Championnat de France à Vénissieux 370 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Istres Sports Escrime Championnat de France à Nantes 926 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Istres Sports Escrime Championnat de France à Strasbourg 737 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Comité Départemental des Bouches du Rhône du Concours National de la Résistance et de la Déportation Séjour Strasbourg 400 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Istres Sports Bowling Championnat de France à Tinquieux 170 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Istres Sports Triathlon Championnat de France à Bondoufle 303 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Les Roses du Sud - Rallye Roses des Sables 1 500 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Photechange – projet « mémorables souvenirs » 1 500 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Newbie Events – projet « e-sports » 800 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Les Kokinous 1 000 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Association Coline 3 000 €

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

(sauf Madame Nicole JOULIA qui ne participe pas au vote)

6 – Admissions en non-valeur et créances éteintes - budget principal et budget annexe de la Régie Municipale des Pompes Funèbres - exercice 2018

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

7 – Journée des Associations d'Entressen du 2 Septembre 2018 - Exonération des droits de place

- POUR : 37 voix (Listes Nous sommes Istres, Istres Entressen à Gauche, Conseillers Indépendance Citoyenne, MOUILLARD Paul)

- CONTRE : 2 voix (Liste Istres Bleu Marine)

- ABSTENTIONS : 2 voix (Liste Place aux Istréens)

8 – Mandat spécial

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

9 – Garantie d'emprunt - SNI - Résidence Le Clos d'Enghun - Projet de construction d'une opération constituée de 57 logements

- POUR : 38 voix (Listes Nous sommes Istres, Istres Entressen à Gauche, Conseillers Indépendance Citoyenne, MOUILLARD Paul, CRIADO Rose)

- ABSTENTIONS : 3 voix (Liste Place aux Istréens, VALENTIN Charles)

10 – Tarifs et convention de mise à disposition de télécommande 20 minutes ou 24h/24h.

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

11 – Tarifs des locations saison hiver 2018/2019, billetteries et modifications du règlement intérieur - Régie des agents de la ville d'Istres

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

ADMINISTRATION GENERALE

12 – Reclassement d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service en logement enseignant

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

13 – Délégation au Maire – Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Complément

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

14 – Convention départementale relative aux relations entre les communes adhérentes à l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts (ADCCFF13) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS13)

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

15 – Règlement d'utilisation des véhicules de service

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

16 – Opération de travaux d'aménagement sur la partie extension du parking des Carmes - convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

17 – Opérations relevant de la compétence défense extérieure contre l'incendie - Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

18 – Approbation de la convention de mise en œuvre du Fond d'Intervention pour les services l'Artisanat et le Commerce (FISAC) entre l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence/Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence et la Commune d'Istres

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

PERSONNEL

19 – Modification de la délibération n°207/17 portant sur la mise en place de l'indemnité de départ volontaire

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

20 – Renouvellement de la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Ville d'Istres, fixant les modalités de gestion du personnel relevant du CCAS.

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

URBANISME

21 – Constitution d'une servitude de passage et de tréfonds au profit d'ENEDIS sur la propriété communale cadastrée section K N°1246 sise « La Massuguière » Chemin de Capeau nécessaire à l'implantation de deux canalisations souterraines

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

22 – Annulation de la délibération N°257/14 du 25 septembre 2014 relative à la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds au profit d'ERDF sur la propriété cadastrée section DZ N°80, nécessaire à l'établissement d'un forage

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

23 – Acquisition onéreuse des diverses portions de voirie composant le Chemin du Bord de Crau appartenant à la SAS SODISTRES Annule les délibérations n°197/03 du 26 juin 2003 et 28/05 du 3 février 2005

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

24 – Compromis de vente portant sur deux emprises d'une superficie totale de 51 m² à détacher du domaine public communal sis Rue des Farigoules

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

25 – Régularisation foncière de l'accès sous porche de la propriété communale Ex Hôtel de France sise Avenue Hélène Boucher

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

26 – Modification de la délibération N°212/17 du 27 juillet 2017 relative à la cession onéreuse d'une emprise de 373 m² à détacher des parcelles communales cadastrées section CZ N°135, 136, 139p et 187p sises 42 Chemin de Saint-Pierre

- POUR : 36 voix (Listes Nous sommes Istres, Conseillers Indépendance Citoyenne, MOUILLARD Paul)

- ABSTENTIONS : 5 voix (Listes Istres Bleu Marine, Place aux Istréens, CARPENTIER Jean-Paul)

27 – Modification des conditions de bail dérogatoire au statut des baux commerciaux conclu le 22 novembre 2016 avec la SASU Les Temps en couleurs

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

DIVERS

28 – Dénomination du Pôle Femme Mère Enfant

POUR À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 H 50

Fait à ISTRES le 26 Juillet 2018

Maire d'Istres
François BERNARDINI